

RAPPORT N° 04/2-21
au Conseil Municipal

OBJET

SAINT-FRANCOIS 1 ET 2 (10 LLTS / SODIAC)
PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT FRAFU SECONDAIRE

Le quartier de Saint-François présente un taux d'habitat précaire très important, de 35 %.

A l'insalubrité s'ajoute l'installation de populations sur des zones très largement exposées aux risques géologiques, notamment aux glissements de terrain.

En effet, les contraintes topographiques et les dysfonctionnements du maillage urbain ont favorisé l'apparition de zones occupées petit à petit par une population aux ressources très faibles et vivant dans des conditions précaires.

Il devenait donc impératif de dégager du foncier opérationnel afin de proposer des solutions de relogement aux habitants concernés.

Les études préalable et pré-opérationnelle de RHI, réalisées par la SODIAC dans l'optique de la restructuration du centre-bourg de Saint-François, ont permis d'identifier du foncier disponible pour de l'habitat social, entrant dans la stratégie du relogement des familles issues d'habitat insalubre ou en zones à risques.


Les parcelles communales cadastrées sections EX 3 (6 logements) et CP 171 (4 logements) ont ainsi été répertoriées dans le cadre de la cession par bail à construction de ces terrains d'assiette de la Commune à la SODIAC (DCM du 30 septembre 2003).

Le CDH de décembre 2003 a validé la programmation des deux opérations (Saint-François 1 et 2) sur la LBU 2004.

Leur réalisation est liée à la mise à niveau des équipements secondaires destinés à raccorder les logements (voiries et réseaux divers), que les opérations LLTS ne peuvent financièrement supporter.

La RHI envisagée dans un premier temps sur la zone ne pouvant être retenue par l'Etat avant 2005, la DDE propose qu'un financement FRAFU secondaire (80 %), complété par une participation de la Commune (20 %) correspondant à 61 498,00 euros, vienne se substituer aux mêmes conditions financières que celles de la RHI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE DEPUTE-MAIRE**
[Signature]
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/2-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mai 2004

OBJET

SAINT-FRANCOIS 1 ET 2 (10 LLTS / SODIAC)
PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT FRAFU SECONDAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 92-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-21 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gino PONIN-BALLOM, 6^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le montage financier de l'opération Saint-François 1 et 2 (raccordement aux réseaux et à la voirie des logements à réaliser), ainsi que son enveloppe financière intégrant la participation communale à hauteur de 61 498,00 euros.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement suivant :

- subvention	Etat / Région	80 %	245 994,00 euros,
- participation	Commune	20 %	61 498,00 euros.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention correspondante.

DELIBERATION N° 04/2-21

ARTICLE 4

Autorise la SODIAC à percevoir la subvention attendue au titre de l'opération.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 MAI 2004



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA